



AFM Alcalin Fort Moussant

Pour l'industrie agro-alimentaire. Nettoie et dégraisse les surfaces dans les industries du lait, des viandes, des boissons, des produits transformés. Pouvoir dispersant, émulsifiant, saponifiant.

Visuel non contractuel



- Dégraissant fort pour souillures difficiles crues ou cuites.
- Inhibiteur de corrosion vis-à-vis des métaux légers, aluminium, galvanisé.
- Compatible avec la plupart des matériaux.

CONDITIONNEMENT

Bidon 22 kg

MODE D'EMPLOI

Utilisation sur des surfaces préalablement nettoyées.
Moussage (générateur de mousse ou canon à mousse) : 2 à 4% (entre 20°C et 60°C, 15 à 20 minutes).
Rincer à l'eau potable.
DLUO : 1 an après conditionnement

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Stocker dans des locaux tempérés (de 10°C à 35°C).
Ne pas utiliser sur les métaux légers.

COMPOSITION

Agents de surface anioniques : moins de 5%.
Agents de surface non ioniques : moins de 5%.
Phosphonates : moins de 5%.

Biodégradabilité primaire supérieure à 90% en 28 jours et biodégradabilité

ultime supérieure à 60% en 28 jours.

NORMES

Conforme à la Réglementation Européenne pour la Production en Agriculture Biologique France (REPA-B-F).

CARACTERISTIQUES PHYSICO CHIMIQUES

Texture : liquide limpide
Couleur : incolore
pH : 12,4 (+/-0,2) à 1% à 20°C
Densité : 1,122 (+/-0,005) à 20°C
Viscosité : <50 mPas à 20°C
Solubilité : totalement soluble dans l'eau
Stabilité : La préparation est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.
Réagit violemment avec les acides et les hydrocarbures chlorés. Réaction rapide avec les métaux légers (aluminium, zinc, étain) avec formation d'hydrogène.
Réaction légèrement exothermique avec l'eau.

LEGISLATION

Contient de l'hydroxyde de sodium. Provoque de graves brûlures.
Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec des denrées alimentaires.

N° d'urgence : Centre Anti Poison de Nancy 03 83 32 36 36

www.centres-antipoison.net/

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels et sur le site www.quickfds.com



C - Corrosif

Réservé à un usage professionnel

La responsabilité d'Argos n'est engagée que pour les utilisations et préconisations mentionnées sur cette fiche et l'utilisation du produit dans son emballage d'origine.

ARGOS - BP 149
38093 Villefontaine Cedex